

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

14 SEPTEMBRE 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à la nécessité de renouveler le crédit d'impôt fédéral
pour la distribution des journaux et magazines ***

déposée par

M. Hazée, Mmes Linard, Cremasco et M. Mockel

AMENDEMENT

proposé par

Mmes Lambelin, Greco et M. Collignon

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à la nécessité de renouveler le crédit d'impôt fédéral
pour la distribution des journaux et magazines**

AMENDEMENT

La demande au Gouvernement wallon de la proposition de résolution relative à la nécessité de renouveler le crédit d'impôt fédéral pour la distribution des journaux et magazines est complétée par un point 4 rédigé comme suit :

« 4. de plaider auprès du Gouvernement fédéral afin que le renouvellement du crédit d'impôt pour la distribution des journaux et magazines s'accompagne de garanties sociales suffisantes pour les travailleurs chargés de cette distribution, notamment en matière de rémunération et de qualité de l'emploi, et que les modalités du dispositif permettent de prévenir le dumping social et le recours abusif à de faux indépendants, en concertation avec les organisations représentatives des travailleurs. ».

JUSTIFICATION

Le renouvellement du soutien public à la distribution de la presse est indispensable pour garantir la pérennité de la presse écrite, son accessibilité sur l'ensemble du territoire et le pluralisme de l'information.

Ce soutien public doit toutefois également contribuer à garantir des conditions de travail et de rémunération dignes aux travailleurs chargés de la distribution.

Le présent amendement vise dès lors à compléter la proposition de résolution en intégrant cette dimension sociale afin que le soutien à la pérennité de la presse écrite aille de pair avec la protection des travailleurs qui assurent sa distribution.

A. LAMBELIN

I. GRECO

C. COLLIGNON